

CONTRAT DE CESSION DE DROIT À L'IMAGE

Entre
NOM Prénom,
Née le :
Adresse

Et

le choeur de femmes Sibylla
Adresse

il a été arrêté et convenu ce qui suit

1 Objet du contrat

ce contrat a pour objet la cession du droit à l'image de la choriste au profit du choeur ainsi que la définition des termes et conditions ds lesquelles le choeur Sibylla pourra user des droits acquis aux termes du présent contrat :

a) le support

Le choeur Sibylla pourra diffuser l'image de la choriste sur tous les supports connus ce jour, notamment écrits, audio-visuels et électroniques y compris le site internet du choeur

b) Usage et contexte d'utilisation de l'image

Le cédant autorise cette diffusion ds un cadre à la fois public et associatif

c) La durée

La cession de droit à l'image objet du présent contrat est valable sans limite de temps

d) Gratuité

La présente cession est effectuée à titre gratuit. Le cédant ne pourra pas demander de rémunération à posteriori pour l'utilisation de son image dans les cas détaillés par les clauses précédentes

Fait en deux exemplaires à , le

Signatures des deux parties